

Public concerné :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la MDPH.

Objectif de la formation :

Qualification professionnelle et obtention d'un titre du Ministère du travail d'Employé(e) Commercial(e) en Magasin (niveau 3) qui permettent d'exercer des emplois dont les compétences professionnelles sont les suivantes :

• Approvisionner un rayon ou un point de vente :

- ✓ Préparer les marchandises en vue de leur mise en rayon
- ✓ Assurer la présentation marchande des produits dans le magasin
- ✓ Participer à la gestion et à l'optimisation des stocks d'un rayon

• Accueillir et accompagner le client dans un point de vente :

- ✓ Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente
- ✓ Enregistrer les marchandises vendues et encaisser les règlements

12 places

1.190 heures de formation (9 mois) dont 490 heures en entreprise

Formation préparatoire spécifique préalable de 520h (4 mois)



Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle :

- Une équipe de formateurs guide chaque stagiaire dans ses apprentissages. Les méthodes pédagogiques actives permettent une mise en situation sur des postes de travail ;
- Une équipe médico-psycho-sociale composée d'une infirmière, d'une neuropsychologue, d'une assistante sociale, d'une psychologue du travail permet la prise en compte des différentes difficultés liées à l'environnement social, psychologique et de santé.
- Une conseillère à l'insertion professionnelle permet à chaque stagiaire de faire le bilan de ses atouts et freins à l'insertion professionnelle et de se préparer aux entretiens de recherche de stage et d'emploi, ainsi qu'aux épreuves orales de l'examen.

Autres prestations :

- Service restauration (midi et soir) ; Hébergement en chambres individuelles.
- Les résidents disposent d'un foyer : salle de jeu – télévision – bibliothèque – salle de lecture – bar – terrain de pétanque.

Prise en charge / Conditions de rémunération :

- La totalité des frais est prise en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas – tarif limité au Minimum Garanti soit 3,65 €/repas en 2020).
- Les stagiaires en reconversion professionnelle perçoivent une rémunération selon les dispositifs prévus par la Loi du 17/07/1978 (financement du Conseil Régional d'Aquitaine).

Lieu de formation : CRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

Informations complémentaires :

- Possibilité de visite de l'établissement et des sections de formation tous les quinze jours sur rendez-vous. Contact : Jessica Bouncer Tél. : 05.59.06.10.33 – Fax. : 05.59.06.19.28

Descriptif du métier : Employé(e) Commercial(e) en Magasin

L'employé(e) commercial(e) en magasin contribue au développement de l'activité commerciale du magasin en garantissant la disponibilité des articles en rayon et en facilitant la relation commerciale avec la clientèle. Il (elle) assure l'approvisionnement et la mise en valeur des produits d'un rayon ou d'un point de vente et répond aux sollicitations des clients, les oriente et les conseille.

Il (elle) réceptionne les marchandises, participe à la tenue des réserves, au rangement des produits et à leur préparation en vue de leur mise en rayon. Il (elle) remplit les linéaires lors des livraisons, lors des réassorts et à l'occasion de la mise en place des opérations commerciales. Il (elle) garantit le balisage et l'étiquetage des produits en rayon, veille en permanence à la propreté du rayon ou du point de vente.

Il (elle) effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation d'inventaires. Il (elle) accueille le client, l'aide à choisir ses produits, le sert, procède à l'enregistrement des articles vendus et à l'encaissement des règlements.

Par son action au quotidien, il (elle) participe à la lutte contre la démarque et à la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociétale de son entreprise (RSE).

L'employé(e) commercial(e) en magasin travaille en autonomie, seul(e) ou en équipe, sous la responsabilité d'un hiérarchique direct (chef d'équipe, responsable de rayon, responsable de magasin, gérant). Il (elle) est en contact direct avec la clientèle et participe à sa fidélisation.

L'employé(e) commercial(e) en magasin exerce dans tous types de points de vente : grandes, moyennes et petites surfaces commercialisant, le plus souvent en libre-service, des produits alimentaires ou non alimentaires.

L'emploi peut s'effectuer en zone frigorifique et implique le port de charges. Il s'exerce en horaires décalés, en fin de semaine. L'employé(e) commercial(e) en magasin peut être amené(e) à travailler certains jours fériés et dimanches.

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées
- Boutiques
- Commerce de gros

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Employé(e) de libre-service
- Employé(e) commercial(e)
- Employé(e) de rayon
- Employé(e) en approvisionnement de rayon
- Employé(e) polyvalent(e) de libre-service
- Vendeur(se) en alimentation
- Vendeur(se) en produits alimentaires
- Caissier(ère)
- Hôte(sse) de caisse
- Caissier(ère) en libre-service